

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2020

Le 10 juillet deux mille vingt, à 14 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène s'est réuni au Centre Culturel d'Argences en Aubrac en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean VALADIER, Président.

Etaient présents : Mesdames Bénédicte BELARD, Martine BESSIERE, Annie CAZARD, Pauline CESTRIÈRES, Cathy CHAUFFOUR, Colette FEYBESSE, Geneviève GASQ-BARÈS (départ au point 15), Anne MAGNE, Christiane MARFIN, Sabine SAINT-CHELY (représentant Alice VEYRE), Josette SERRES et Murielle VABRET ; Messieurs Vincent ALAZARD, Daniel BATUT, Christian CAGNAC, Didier CAYLA, Raymond CAYZAC, Simon CROS, Christophe DELMAS, Jean DELMAS, Xavier DELOUIS, Pierre IGNACE, Christian LABORIE, Bruno NAYROLLES, Benoît REVEL, Jean-François RICHARD, Robert RISPAL (départ au point 13), Joseph SOULENQ, Jean VALADIER et Lucien VEYRE.

Françoise FOURNIER, absente excusée, donne pouvoir à Vincent ALAZARD

Serge FRANC, absent excusé, donne pouvoir à Jean VALADIER

Geneviève GASQ-BARÈS, absente excusée, donne pouvoir à Christiane MARFIN (à partir du point 15)

Robert RISPAL, absent excusé, donne pouvoir à Christian LABORIE (à partir du point 13)

Nombre de membres en exercice : 32

Membres présents : 30

Votants : 32

Madame CAZARD rappelle qu'elle doit introduire la réunion en sa qualité d'ancienne Présidente. Elle remercie les anciens élus pour leur confiance et leur implication. Elle indique qu'il y a 13 nouveaux maires, dont la moitié n'a jamais eu de mandat électif : il faudra faire preuve d'attention et de pédagogie. Elle souhaite bonne continuation à la Communauté de Communes, dans laquelle elle s'impliquera.

1 – Installation du nouveau Conseil Communautaire

Madame CAZARD explique qu'elle doit installer le nouveau conseil et qu'elle laissera ensuite la présidence de la séance à Madame Josette SERRES qui est la doyenne d'âge.

Madame CAZARD procède à l'installation du nouveau conseil communautaire :

Commune	Conseillers titulaires	Conseillers suppléants
Argences en Aubrac	Jean VALADIER	/
	Anne MAGNE	/
	Colette FEYBESSE	/
	Serge FRANC	/
	Murielle VABRET	/
	Jean-François RICHARD	/
Brommat	Didier CAYLA	/
	Joseph SOULENQ	/

Campouriez	Christophe DELMAS	René GARRIQ
Cantoin	Simon CROS	Jean-Louis POULHES
Cassuéjols	Xavier DELOUIS	Nicolas ANDRIEU
Condom d'Aubrac	Geneviève GASQ-BARÈS	Philippe JOURDE
Curières	Martine BESSIERE	Frédéric BECAMEL
Florentin la Capelle	Lucien VEYRE	Michel CALVET
Huparlac	Christian LABORIE	Alain COMBETTES
Lacroix-Barrez	Jean DELMAS	Serge RAYROLLES
Laguiole	Vincent ALAZARD Françoise FOURNIER Daniel BATUT Cathy CHAUFFOUR	/ / / /
Montéziac	Pauline CESTRIÈRES	Benoît BARRIÉ
Montpeyroux	Benoît REVEL	Jean NEYROLLES
Mur de Barrez	Pierre IGNACE Josette SERRES	/ /
Murols	Annie CAZARD	Albert POUJOL
Saint Amans des Côts	Christian CAGNAC Bruno NAYROLLES	/ /
Saint Chély d'Aubrac	Christiane MARFIN	Jean-Paul PLAGNARD
Saint Symphorien de Thénrières	Robert RISPAL	Lucienne BESOMBES
Soulages-Bonneval	Alice VEYRE	Sabine SAINT-CHELY
Taussac	Raymond CAYZAC	Serge AUSTRUY
Thérondels	Bénédicte BELARD	Emilien SOULENQ

21 communes

32 conseillers titulaires

16 conseillers suppléants

Madame CAZARD donne la présidence de la séance à Madame SERRES.

2 – Election du secrétaire de séance

Madame SERRES propose que Monsieur Pierre IGNACE, plus jeune élu communautaire et Maire de Mur de Barrez, soit Secrétaire de séance.

Monsieur Pierre IGNACE est élu Secrétaire de séance.

Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0

3 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 05 mai 2020

Monsieur VIBERT-ROULET demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 05 mai 2020, qui concerne le mandat précédent.

Sans remarque, ce procès-verbal est approuvé.

Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0

4 – Election de 2 assesseurs

Madame SERRES propose de désigner 2 assesseurs pour le dépouillement des élections et demande qui est volontaire : Pauline CESTRIÈRES et Xavier DELOUIS se proposent.

Pauline CESTRIÈRES et Xavier DELOUIS sont élus Assesseurs.

Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0

5 – Election du Président

Madame SERRES rappelle que l'élection du Président, comme celle des membres du Bureau, se fait au scrutin secret uninominal à 3 tours : majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux 1^{ers} tours et majorité simple au 3^{ème} tour. En cas d'égalité lors du dernier tour, c'est le candidat le plus âgé qui est élu au bénéfice de l'âge.

Madame SERRES demande qui est candidat pour le poste de Président : Jean VALADIER fait acte de candidature. Aucun autre candidat ne se déclare. Elle propose à Monsieur VALADIER de s'exprimer.

Monsieur VALADIER se présente et expose sa vision de la communauté de communes. Notre territoire perd des habitants : c'est une réalité, c'est une menace. Notre Communauté de Communes ne peut pas et ne doit pas tout assumer. La loi lui attribue des compétences fortes qu'elle doit pleinement assumer, qu'elle doit exercer de façon structurante pour permettre à toutes les énergies territoriales de se rencontrer. Notre Communauté doit s'épanouir aux côtés de communes vivantes, de communes riches des initiatives de proximité. Notre Communauté de communes doit poser le développement économique et l'accueil comme leviers majeurs de l'attractivité.

Monsieur VALADIER propose d'établir notre nouvelle gouvernance autour de ces axes de travail autour du renforcement de l'attractivité par le développement économique et l'accueil. Comme le permet la loi Engagement et Proximité de décembre 2019, c'est aussi vers de nouveaux modes de collaboration locale que je veux engager notre Communauté. Dès l'automne il nous appartiendra de débattre des relations entre communes et Communauté en posant les contours d'un pacte de gouvernance intercommunal. C'est en associant au mieux les communes à l'élaboration des politiques publiques communautaires que nous travaillerons efficacement. La loi nous donne la possibilité de définir finement nos relations. Nous devons nous emparer de cette opportunité pour penser les délégations, les mutualisations, les territorialisations, pour organiser notre conférence des Maires.

Madame SERRES demande s'il y a des questions. Sans question, elle rappelle que le vote se déroule à bulletin secret et qu'il y a un isolement au fond de la salle. Elle fait procéder au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Suffrages exprimés : 28 – Bulletins Blancs : 4

A obtenu : Jean VALADIER : 25 voix

A obtenu : Annie CAZARD : 2 voix

A obtenu : Vincent ALAZARD : 1 voix

Monsieur Jean VALADIER est élu Président au 1^{er} tour de scrutin.

Monsieur VALADIER remercie les élus pour leur confiance. Il mesure la tâche d'être au service d'un territoire qui va des Boraldes à Murols et précise qu'il veut faire un territoire uni.

Monsieur VALADIER remercie Madame CAZARD pour son travail pendant 3 ans. Il sait que c'était une tâche difficile que d'agglomérer 4 pôles et que cela a demandé de l'énergie, de la force et de l'implication. Il remercie à nouveau Madame CAZARD au nom de tous les élus.

Monsieur VALADIER remercie aussi ceux qui ont accompagné la mise en place du projet de cette communauté qui est issue de la fusion de plusieurs entités qui avaient des fonctionnements différents. Il portera le message que, dans le Nord Aveyron, la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène sera unie dans son projet de territoire.

Monsieur VALADIER informe que, pendant l'été, le rythme des réunions communautaires sera réduit afin de permettre les rassemblements familiaux. Dès septembre, des réunions auront lieu pour travailler sur le futur projet de la Communauté.

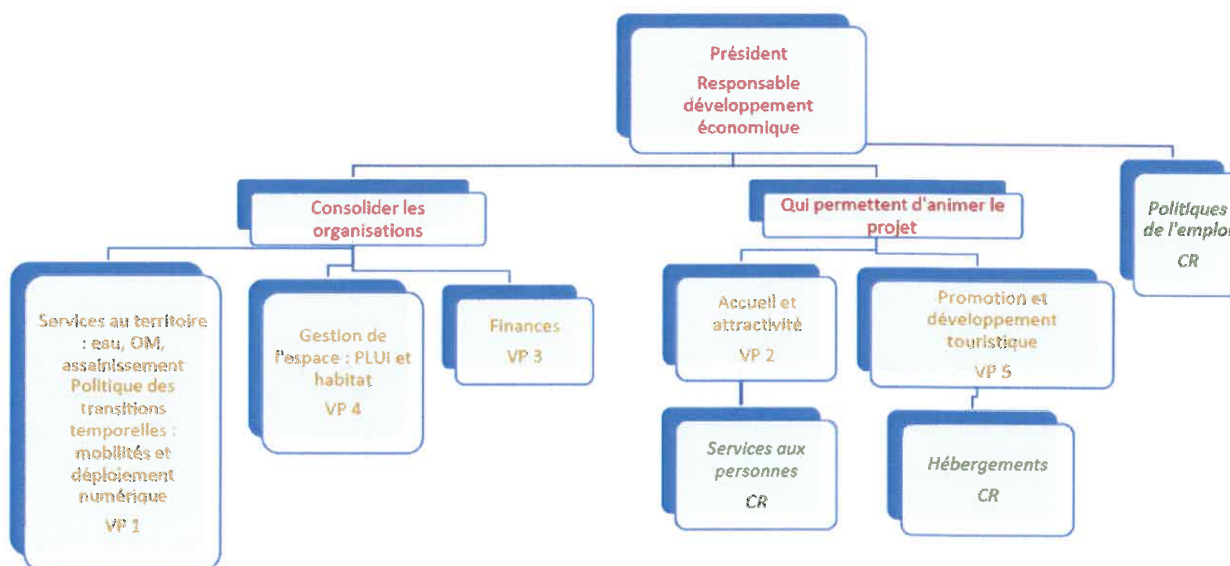
Monsieur VALADIER remercie les anciens élus, dont certains sont dans la salle, car le mandat précédent a connu une mutation profonde. Il précise qu'il fera preuve d'exigence dans sa tâche, comme il le fait dans ses fonctions de Maire. Il remercie les nouveaux élus pour leur engagement.

6 – Nombre de Vice-Présidents et composition du Bureau

Monsieur le Président indique que nous sommes un territoire de plateaux où la Truyère représente une brèche mais nous avons la même culture, la même économie et le même accent. Il rappelle qu'il y a une complémentarité entre Thérondels et Laguiole dans le secteur laitier.

Monsieur le Président explique qu'il veut former une équipe unie autour d'un projet en commun, où les élus plus anciens ont toute leur place car il y a une richesse et une diversité des personnalités. L'attractivité et la démographie sont importantes car il faut que la démographie vienne soutenir l'économie et les services.

Monsieur le Président présente sa proposition d'organisation du Bureau Communautaire, avec 5 Vice-Présidents et 3 Conseillers référents :



VP : Vice-Président

CR : Conseiller référent

Monsieur le Président propose de valider cette organisation du Bureau Communautaire.

Le Conseil Communautaire fixe la composition du Bureau Communautaire comme suit : le Président, 5 vice-présidents et 3 autres membres.

Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 1

7 – Election des Vice-Présidents et autres membres du Bureau

Monsieur le Président demande qui est candidat au poste de 1^{er} Vice-Président (Services au territoire).

Monsieur ALAZARD fait acte de candidature et se présente.

Sans autre candidat, Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

1^{er} Vice-président : Candidat : Vincent ALAZARD

Suffrages exprimés : 25 – Bulletins blancs : 7

A obtenu : Vincent ALAZARD : 25 voix

Monsieur Vincent ALAZARD est élu 1^{er} vice-président au 1^{er} tour.

Monsieur le Président demande qui est candidat au poste de 2^{ème} Vice-Président (Accueil et Attractivité).

Madame Geneviève GASQ-BARÈS fait acte de candidature et se présente.

Sans autre candidat, Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

2^{ème} Vice-président : Candidat : Geneviève GASQ-BARÈS
Suffrages exprimés : 27 – Bulletins blancs : 5
A obtenu : Mme Geneviève GASQ-BARÈS : 26 voix
A obtenu : Mme Pauline CESTRIÈRES: 1 voix
Madame Geneviève GASQ-BARÈS est élue vice-présidente au 1^{er} tour

Monsieur le Président demande qui est candidat au poste de 3^{ème} Vice-Président (Finances).

Madame Annie CAZARD fait acte de candidature et se présente.

Sans autre candidat, Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

3^{ème} Vice-président : Candidat : Annie CAZARD
Suffrages exprimés : 29 – Bulletins Blancs : 3
A obtenu : Mme Annie CAZARD: 25 voix
A obtenu : Mme Pauline CESTRIÈRES: 3 voix
A obtenu : M. Pierre IGNACE : 1 voix
Madame Annie CAZARD est élue vice-présidente au 1^{er} tour

Monsieur le Président demande qui est candidat au poste de 4^{ème} Vice-Président (Gestion de l'espace).

Monsieur Didier CAYLA et Madame Pauline CESTRIÈRES font acte de candidature.

Madame CESTRIÈRES se présente, puis Monsieur CAYLA.

Sans autre candidat, Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

4^{ème} Vice-président : Candidats : Pauline CESTRIÈRES et Didier CAYLA
Suffrages exprimés : 31 – Bulletins Blancs : 1
A obtenu : Mme Pauline CESTRIÈRES: 11 voix
A obtenu : M. Didier CAYLA : 20 voix
Monsieur Didier CAYLA est élu vice-président au 1^{er} tour

Monsieur le Président demande qui est candidat au poste de 5^{ème} Vice-Président (Promotion et développement touristique).

Monsieur Lucien VEYRE et Monsieur Benoît REVEL font acte de candidature.

Monsieur VEYRE se présente, puis Monsieur REVEL.

Sans autre candidat, Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

5^{ème} Vice-président : Candidats : Lucien VEYRE et Benoît REVEL
Suffrages exprimés : 32
A obtenu : M. Benoît REVEL : 4 voix
A obtenu : M. Lucien VEYRE : 27 voix
A obtenu : M. Daniel BATUT : 1 voix
M. Lucien VEYRE est élu vice-président au 1^{er} tour

Monsieur le Président propose, pour les 3 autres postes au Bureau, que les maires des bourgs-centres soient sur des missions spécifiques. Il présente ces missions ainsi que les élus qu'il envisage à ces postes.

Monsieur le Président propose Pierre IGNACE au poste de 7^{ème} Membre du Bureau (Conseiller référent Services à la personne) et demande s'il y a d'autre candidat.

Monsieur IGNACE se présente.

Sans autre candidat, Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

7^{ème} Membre du Bureau, Conseiller référent : Candidat : M. Pierre IGNACE
Suffrages exprimés : 24 – Bulletins Blancs : 7 – Bulletin nul : 1
A obtenu : M. Pierre IGNACE : 22 voix
A obtenu : M. Didier CAYLA : 1 voix
A obtenu : M. Christian CAGNAC : 1 voix

Monsieur Pierre IGNACE est élu membre du Bureau, conseiller référent, au 1^{er} tour

Monsieur le Président propose Christiane MARFIN au poste de 8^{ème} Membre du Bureau (Conseillère référente Hébergements touristiques) et demande s'il y a d'autre candidat.

Madame MARFIN se présente.

Sans autre candidat, Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

Lors du dépouillement, il est constaté qu'il n'y a que 31 bulletins de vote pour 32 votants, Monsieur le Président fait donc procéder à un nouveau vote pour le 1^{er} tour.

8^{ème} Membre du Bureau, Conseiller référent : Candidat : Mme Christiane MARFIN
Suffrages exprimés : 27 – Bulletins Blancs : 5
A obtenu : Mme Christiane MARFIN : 27 voix

Mme MARFIN est élue membre du Bureau, conseiller référent, au 1^{er} tour

Monsieur le Président propose Christian CAGNAC au poste de 9^{ème} Membre du Bureau (Conseiller référent Politiques de l'emploi) et demande s'il y a d'autre candidat.

Monsieur CAGNAC se présente.

Sans autre candidat, Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

9^{ème} Membre du Bureau, Conseiller référent : Candidat : M. Christian CAGNAC
Suffrages exprimés : 22 – Bulletins Blancs : 10
A obtenu : M. Christian CAGNAC : 19 voix
A obtenu : Mme Pauline CESTRIÈRES: 3 voix

Monsieur Christian CAGNAC est élu membre du Bureau, conseiller référent, au 1^{er} tour

8 – Lecture de la Charte de l' élu local

Monsieur le Président fait lecture de la Charte de l' élu local. Il précise qu'il faut être vigilant pour les élus qui sont entrepreneurs et qui siègent au Conseil ou dans les commissions, notamment après l'épisode à Soulagès-Bonneval qui a entraîné le départ de Cyrille BOURRIER.

9 – Indemnités de fonction des élus

Monsieur le Président explique qu'il est possible d'allouer des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe fixée par les textes aux Président, Vice-présidents et Conseillers référents.

Monsieur le Président détaille les taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour chaque catégorie (Président, Vice-Présidents et Conseillers référents) et les montants bruts qui s'y rapportent. Il précise que cela s'appliquera à compter de ce jour.

Monsieur le Président propose de voter ces indemnités.

Le Conseil Communautaire approuve les indemnités de fonction aux élus.

Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0

10 – Communication sur les décisions prises par Madame la Présidente conformément à l’ordonnance du 1^{er} avril 2020

Monsieur le Président explique que l’ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 donne au Président de l’EPCI, par délégation, l’ensemble des attributions de l’organe délibérant, à l’exception de celles mentionnées à l’article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président indique que Mme CAZARD, Présidente, a été amenée à prendre des décisions dans ce cadre, suite au Bureau Communautaire du 17 juin 2020. Il présente les décisions prises (soutien aux entreprises pendant la crise sanitaire pour le mois de mai ; dispositif complémentaire adossé au fonds L’OCCAL ; aide à l’immobilier d’entreprise pour la SARL RAMADIER / SCI LES BESSIERES ; remboursement des abonnements à Natura bien être ; tarifs du Natura bien être à partir de juillet ; subvention à l’association Phot’Aubrac).

Monsieur le Président propose de valider ces décisions.

Le Conseil Communautaire prend communication et approuve les décisions prises par Mme la Présidente le 25 juin 2020.

Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0

11 – Délégations du Conseil au Président

Monsieur le Président explique que l’article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale peuvent déléguer certains pouvoirs à leur Président.

Monsieur le Président présente les attributions de l’organe délibérant qui ne peuvent pas faire l’objet de délégations puis détaille les délégations que le Conseil pourrait lui confier.

Monsieur le Président propose que le Conseil Communautaire puisse lui déléguer certains pouvoirs.

Le Conseil Communautaire valide certaines délégation à Monsieur le Président, jusqu’à la fin de son mandat pour le budget principal et l’ensemble des budgets annexes.

Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0

12 – Dégrèvement de CFE au profit des entreprises de taille petite ou moyenne pour certains secteurs affectés par la crise sanitaire

Monsieur le Président explique que le 3^{ème} projet de loi de finances rectificative pour 2020 permet au Conseil Communautaire d’instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l’hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture et de l’évènementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Ce dégrèvement exceptionnel ne concerne que l’année 2020 et fait l’objet d’une prise en charge à hauteur de 50 % par l’Etat. Il ne concerne que les entreprises qui ont réalisé un chiffre d’affaires annuel hors taxes inférieur à 150 millions d’euros.

Monsieur le Président indique que les services de la DDFIP ont réalisé une estimation pour notre territoire : 139 établissements seraient concernés pour un impact financier de 85 661 €, soit une perte de recettes pour la Communauté de communes de 42 830,50 €. Il rappelle que la Communauté de Communes a dégagé une enveloppe de 250 000 € pour aider les entreprises en complément des dispositifs régionaux.

Monsieur VIBERT-ROULET précise que la Communauté de Communes n’a pas la possibilité de modifier les conditions prévues dans la loi (durée, quotité, secteurs).

Monsieur le Président propose d’instaurer ce dégrèvement afin d’aider certains secteurs durement touchés par la crise.

Le Conseil Communautaire instaure, pour l'année 2020, le dégrèvement exceptionnel de Cotisation Foncière des Entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur RISPAL indique qu'il doit partir à une autre réunion et qu'il donne pouvoir à Monsieur LABORIE pour le reste du Conseil. Il informe qu'il est intéressé pour être délégué titulaire au SMICTOM.

13 – Désignation de la Commission d'Appel d'Offre

Monsieur le Président demande si le Conseil souhaite un vote à bulletin secret pour la CAO et la désignation des représentants à certains organismes extérieurs.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de désigner la Commission d'Appel d'Offre (CAO), qui doit avoir 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Il précise que ces membres doivent obligatoirement être des conseillers communautaires titulaires. Il demande qui souhaite être membre de cette commission.

Après appel à candidature, la CAO pourrait être composée comme suit :

Président : Jean VALADIER, ou son représentant

Membres titulaires	Membres suppléants
Annie CAZARD	Didier CAYLA
Xavier DELOUIS	Pierre IGNACE
Pauline CESTRIÈRES	Christian CAGNAC
Benoît REVEL	Christophe DELMAS
Christiane MARFIN	Josette SERRES

Sans autre candidat, Monsieur le Président propose de désigner ces membres.

Le Conseil Communautaire désigne les membres de la CAO, suite à l'appel à candidature.

Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0

14 – Désignation des délégués au SMICTOM Nord Aveyron

Monsieur le Président explique qu'il est convenu de désigner des représentants au SMICTOM Nord Aveyron (qui gère les ordures ménagères) : 12 membres titulaires et 12 membres suppléants.

Monsieur le Président demande qui souhaite siéger dans ce syndicat.

Après appel à candidature, les représentants au SMICTOM pourraient être :

Membres titulaires	Membres suppléants
Robert RISPAL	Didier CAYLA
Cathy CHAUFFOUR	Colette FEYBESSE
Vincent ALAZARD	Sabine SAINT-CHELY
Geneviève GASQ-BARÈS	Christiane MARFIN
Pauline CESTRIÈRES	Pierre IGNACE
Jean DELMAS	Bénédicte BELARD
Xavier DELOUIS	Michel CALVET
Jean-François RICHARD	Serge FRANC
Raymond CAYZAC	Christian LABORIE
Jean-Louis POULHES	Simon CROS

Christian CAGNAC	Anne MAGNE
Christophe DELMAS	Benoît REVEL

Sans autre candidat, Monsieur le Président propose de désigner ces représentants.

Le Conseil Communautaire désigne les délégués ci-dessus au SMICTOM Nord Aveyron.

Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0

15 – Désignation des délégués au SIEDA

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes Aubrac et Viadène Carladez est adhérente du SIEDA. A ce titre, elle doit désigner un représentant titulaire et un suppléant au sein de cette structure (qui ne doivent pas être membres au titre d'autres collèges). Il demande qui est candidat.

Monsieur LABORIE est candidat pour les fonctions de membre titulaire et Monsieur Christophe DELMAS pour celles de membre suppléant.

Sans autre candidat, Monsieur le Président propose Christian LABORIE comme membre titulaire et Christophe DELMAS comme membre suppléant.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants ci-dessus au SIEDA.

Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0

13 – Désignation des délégués au SMICA

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes est membre du SMICA et doit désigner un représentant titulaire et un suppléant. Il demande qui est candidat, en précisant que certains élus siègent déjà au titre de leur commune.

Madame FEYBESSE est candidate pour les fonctions de membre titulaire et Madame BELARD pour celles de membre suppléant.

Sans autre candidat, Monsieur le Président propose Colette FEYBESSE comme membre titulaire et Bénédicte BELARD comme membre suppléant.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants ci-dessus au SMICA.

Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0

14 – Désignation des délégués au PNR de l'Aubrac

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes a décidé d'adhérer au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de l'Aubrac. Elle doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant (qui ne doivent pas être membres au titre d'autres collèges). Il demande qui est candidat.

Madame CHAUFFOUR est candidate pour les fonctions de membre titulaire et Monsieur BATUT pour celles de membre suppléant.

Sans autre candidat, Monsieur le Président propose Cathy CHAUFFOUR comme membre titulaire et Daniel BATUT comme membre suppléant.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants ci-dessus au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de l'Aubrac.

Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0

15 – Information sur la situation d’Arcadie Sud Ouest

Monsieur le Président explique que le groupe Arcadie Sud Ouest, propriétaire de l’usine d’Argences en Aubrac, a été placé en redressement judiciaire, avec une période d’observation se terminant au 20 juillet 2020.

Au regard de l’importance économique et sociale que représente cette usine, la Communauté de Communes doit réfléchir au devenir de ce site, notamment pour définir une position en cas d’intérêt de la part de potentiels repreneurs.

Monsieur le Président propose de créer un groupe de travail sur ce sujet primordial pour le territoire.

Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité la création de ce groupe de travail.

Monsieur le Président informe qu’une réunion du groupe de travail aura lieu le 17 juillet prochain à 9h30, en présence de Florent TARRISSE (spécialiste en organisation territoriale) et de la Région. Il précise que ce dossier sera aussi suivi par le Bureau et qu’un point sera fait lors d’un prochain Conseil, avec éventuellement une réunion exceptionnelle si cela s’avère nécessaire.

Monsieur le Président souhaite savoir qui veut faire partie de ce groupe de travail.

Se positionnent les personnes suivantes : Benoît REVEL, Raymond CAYZAC, Christian CAGNAC, Pauline CESTRIÈRES, Vincent ALAZARD, Christophe DELMAS, Jean DELMAS, Simon CROS, Joseph SOULENQ, Murielle VABRET, Jean-François RICHARD, Xavier DELOUIS, Bruno NAYROLLES.

Monsieur le Président indique que ce groupe de travail est ouvert à tous les élus et qu’il associera des élus d’Argences en Aubrac, comme Delphine RAYMOND, Roland CARRIER.

Monsieur le Président informe que beaucoup de sites du groupe Arcadie intéressent des repreneurs, mais pas la totalité des sites. Il indique que le groupe Arcadie représente 1 150 salariés et que l’Etat a refusé une offre de reprise globale de Bigard pour éviter une concentration du secteur.

Monsieur le Président explique que la question du territoire et des opérateurs présents est posée car la Communauté de Communes ne peut pas s’engager seule. Il rappelle qu’il y a 150 salariés à l’entreprise d’Argences en Aubrac (70 salariés embauchés directement par Arcadie, le reste étant des sous-traitants).

Monsieur le Président explique que le groupe de travail se réunira la semaine prochaine et qu’il y aura, dans un 2^{ème} temps, une rencontre avec les opérateurs du territoire.

Sans autre point, la séance est close à 17h30.

Le Président,
Jean VALADIER



Le Secrétaire,
Pierre IGNACE

